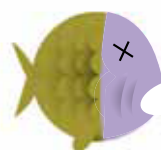




le Grand dauphin



COMMENT LE PROTÉGER?

Le suivi scientifique en Iroise

La population de l'Iroise est suivie avec attention par la technique de photo-identification. Lors de leurs sorties en mer, les agents d'Océanopolis et du Parc naturel marin d'Iroise ont pour mission de photographier un maximum d'ailerons pour obtenir un catalogue complet de tous les dauphins de l'Iroise !

Les dauphins sont parfois retrouvés échoués sur les plages ou sur la côte. Des autopsies sont réalisées pour tenter de connaître les causes des **échouages**. On mesure aussi les taux de pollution que les animaux ont accumulé dans leur corps.

Des répulsifs à dauphins, les « pingers », sont testés sur les filets de pêche pour limiter les captures accidentelles. Les appareils sont accrochés aux filets et émettent des ultra-sons qui font fuir les dauphins. L'espèce concernée par ce dispositif est principalement le marsouin.

Les agents du Parc naturel marin embarquent sur les bateaux de pêche de l'Iroise pour vérifier le bon fonctionnement des « **pingers** » et compter le nombre de captures accidentelles de cétacés.

Ils recensent également les dauphins du secteur en participant à des **comptages aériens** avec les spécialistes d'Océanopolis.

Les menaces



Un « **pinger** » sur une filière

→ La pollution des océans
→ La diminution du nombre de poissons dont ils se nourrissent

→ Les **dérangements**: Les navigateurs doivent rester à distance. Si les dauphins veulent venir, ils le feront d'eux-mêmes!

→ La **captivité**: c'est l'un des rares cétacés, avec l'orque, à la supporter. Mais de nombreuses personnes dénoncent les conditions de vie difficile de ces animaux dans les « **marin land** » où ils sont dressés pour faire des spectacles.

→ La **pollution sonore**: elle est générée principalement par les moteurs des bateaux, les outils de navigation des navires (sonar, sondeur...) ou par des essais militaires d'engins explosifs en mer.

→ La **chasse**: jusque dans les années 1960, elle se pratiquait légalement en France. Cependant, au Japon ou dans les îles Féroé, la chasse des dauphins est toujours d'actualité!

→ Les **captures accidentelles** dans les filets de pêche





Comment peux-tu aider le grand dauphin?

Tu peux te faire le porte-parole des dauphins et diffuser le « Code de bonne conduite pour l'observation des cétacés » aux navigateurs que tu connais.

Les 3 Règles d'or pour l'observation des dauphins depuis un navire (source Pelagos) :

- Ne pas les déranger surtout si on repère des jeunes dauphins
- Respecter les distances d'observation
- Naviguer en douceur !

Toute information sur les dauphins et sur les cétacés est importante. Tu peux télécharger sur le site du CRMM des fiches d'observations. Surtout, si tu découvres un mammifère marin échoué vivant ou mort, tu ne dois pas trop t'en approcher ni le toucher. Préviens rapidement le **CRMM** au 05 46 44 99 10 ou les spécialistes d'Océanopolis...

L'affaire Jean Floc'h

Régulièrement, des dauphins solitaires et très familiers sont observés dans les ports. Tu as très certainement vu ou entendu parler de Jean Floc'h et de Georges Randy ! Jean Floc'h a été observé en Bretagne à partir de septembre 2002. Actuellement on a perdu sa trace mais certains affirment l'avoir vu en Espagne dans un petit port des Asturies ! Il porte de nombreuses cicatrices sur le corps dont une très reconnaissable au niveau du rostre. Georges Randy est connu depuis avril 2001. C'est un grand voyageur puisqu'il est signalé en Irlande, Angleterre, Pays-Bas, Belgique... Il est observé pour la première fois en Bretagne (Baie de Douarnenez) en mars 2003 en compagnie de Jean Floc'h. Il se reconnaît facilement à la grande encoche qu'il porte sur l'aileron. Malgré leur familiarité, ces animaux sont sauvages et potentiellement dangereux. Il ne faut donc pas rechercher le contact et être très prudent.

Contacts et liens utiles

crrm.univ.lr.fr
www.oceanopolis.com
www.sanctuaire-pelagos.org
www.mammifères-marins-bretagne.fr
www.cetace.info
www.bretagne-vivante.asso.fr
www.bretagne-environnement.org
www.parc-marin-iroise.gouv.fr

